23 Creuse
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

BULLETIN D'ADHÉSION
2019

Institué par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, mis en place en 2006 par le Conseil Général de la Creuse et le Préfet, présidé par un élu, le CAUE exerce des missions de service public.
Il a vocation, dans l'intérêt public, à promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Son statut associatif en fait un organisme autonome, financé par la part affectée au CAUE de la Taxe d'Aménagement départementale, par les cotisations de ses adhérents et par diverses contributions.

Madame, Monsieur,

Chaque année, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Creuse répond à un grand nombre de demandes de conseils, développe fortement ses missions d'information et de sensibilisation grâce à sa participation à divers évènements culturels et pédagogiques, et édite des publications diffusées sur l'ensemble du territoire.

Adhérer au CAUE …
… C'est avoir conscience de l'intérêt public de l'architecture, de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages ; c'est participer au débat sur le cadre de vie et aider au développement de l'esprit de participation des habitants ; c'est manifester l'ambition d'un avenir réconciliant environnement et développement durable ; c'est renforcer l'identité et la promotion du département et de votre territoire au sein de la Nouvelle-Aquitaine.

L'adhésion est individuelle et très précieuse pour le financement des actions menées. L'appartenance à un réseau, une fédération ou une intercommunalité ayant adhéré à notre association ne confère pas automatiquement le statut d'adhérent à chacun des membres de la structure adhérente.

L'équipe du CAUE de la Creuse reste à votre disposition pour répondre à vos besoins de conseils ou d'accompagnement et à tout renseignement complémentaire.

urner au CAUE 23 • à découper et à retourner au CAUE 23 • à découper et à retourner au CAUE 23 • à découper et à retourner au CAUE 23 • à découper et à retourner au CAUE 23 • à découper et à retourner au CAUE 23 • à découper et à retc

Bulletin à renvoyer à l'adresse suivante :

CAUE de la Creuse
11, rue Victor Hugo
BP 250
23000 GUÉRET

Ou par mail à : **administration@caue23.fr**

23 Creuse
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

BULLETIN D'ADHÉSION 2019

Votre adhésion au CAUE de la Creuse vous permet :

- De participer à la vie de l'association en devenant membre de notre Assemblée générale, laquelle vote, en outre, le budget, le programme des actions à mener. Le Conseil d'Administration est présidé par un représentant des collectivités locales. Il comprend des représentants de l'État, des membres élus des collectivités locales, des représentants des professions concernées, des personnes qualifiées et des membres élus par l'Assemblée générale.
- De bénéficier de conseils personnalisés dispensés par notre équipe technique pour tout projet d'aménagement, de rénovation ou de réhabilitation. L'intervention du personnel du CAUE est gratuite, et se situe toujours hors du champ de la maîtrise d'œuvre, en amont de votre projet.
- D'être assisté d'un professionnel spécialement formé pour participer aux jurys de concours, aux commissions d'appel d'offres, aux comités de pilotage, aux comités techniques…
- De mener des actions d'animation et de sensibilisation définies conjointement.
- D'être informé et invité aux manifestations, journées d'étude et animations que nous organisons.
- D'être destinataire de nos publications et de consulter notre documentation.

Barème des cotisations

Communes	
moins de 200 habitants	50 €
de 200 à 500 habitants	100 €
de 501 à 2 000 habitants	200 €
de 2 001 à 10 000 habitants	400 €
plus de 10 000 habitants	500 €
Intercommunalités	
Nombre d'habitants	x 0,40 €
Organismes divers, associations, établissements scolaires	
Établissements scolaires, organismes divers	500 €
Associations	50 €
Particuliers	20 €

ourner au CAUE 23 • à découper et à retourner au CAUE 23 • à découper et à retourner au CAUE 23 • à découper et à retourner au CAUE 23 • à découper et à retourner au CAUE 23 • à découper et à retourner au CAUE 23 • à découper et à retc

☐ Commune de .....

☐ Intercommunalité .....

.....

☐ Organisme, association, établissement scolaire .....

.....

Représenté par .....

Fonction .....

☐ Particulier. Prénom – NOM .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : __ __ - __ __ - __ __ - __ __ - __ __

Email : .....

Adhère au CAUE de la Creuse pour l'année 2019 et verse la cotisation de ..... €

☐ Règlement par chèque ou

☐ Mandat administratif

Crédit Agricole Centre France
Code établissement **16806**
Code Guichet **09100**
N° de compte **29992532001**
Clé RIB **33**
Merci d'indiquer le nom de la structure lors de votre règlement

Date, signature, cachet :